

- Pour les enfants nés en 2014 allant entrer en Petite Section
- Pour une première scolarisation dans une école de l'enseignement public
- Pour une première scolarisation à Villiers-le-Bel
- Pour tout déménagement entrainant un changement d'école de secteur

À l'accueil de la Direction de l'Education — Mairie principale Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h Fermeture le mardi matin Inscription par une personne exerçant l'autorité parentale

Pour toute inscription passé ce délai, la scolarisation se fera en fonction des places disponibles dans les écoles de la ville.

## Pièces à fournir:

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de l'enfant
- Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant
- Double justificatif de domicile : dernier avis de taxe d'habitation ou bail ou acte de propriété
  - + facture GDF ou EDF de moins de 3 mois
- Numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence
- · Certificat de radiation le cas échéant

Attention: L'inscription en Mairie ou la transmission du certificat d'inscription ne vaut pas admission à l'école. Vous devez pour cela prendre impérativement rendez-vous avec le directeur/directrice de l'école, afin de confirmer l'inscription de votre enfant

ville de Villiers-le-bel
Direction de l'Education : 01 34 29 29 15